

# ATTESTATION DE CLÔTURE D'OPÉRATION DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT SPORTIF

Monsieur le Maire de Aussac-Vadalle

Vu la décision du Préfet de Nouvelle-Aquitaine en date du 07/10/2024 portant attribution, au titre de « l'Agence Nationale du Sport » d'une subvention de 5 000 euros à la commune d'Aussac-Vadalle (16) pour initiation à l'escrime et à la gymnastique.

Atteste\*:

**1) Opération financée**

- que l'opération citée au visa ci-dessus est réalisée à 100% conformément au projet subventionné depuis le 18/02/2025
- que le montant total des dépenses justifiées s'élèvent à 7 690,79 € TTC
- que les aides publiques perçues ou à percevoir s'élèvent à 5 000 € (joindre un état récapitulatif)
- que les logos requis sont visibles et pérennes sur l'équipement subventionné
- que toutes les dépenses correspondantes au projet ont été justifiées et qu'en conséquence aucune demande de paiement complémentaire ne sera sollicitée.

**2) Opération abandonnée**

- que l'opération citée au visa ci-dessus ne sera pas exécutée et qu'en conséquence aucune demande de paiement ne sera formulée.

Fait à Aussac-Vadalle, le 23 avril 2025

Le Maire,  
M. Gérard Liot



\* Rayer le 1) ou le 2)